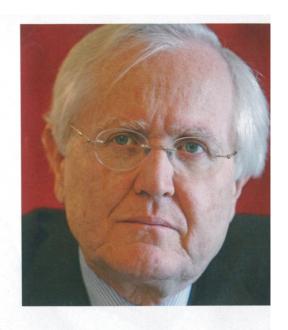
BILAN

Le parlement doit-il accepter les Accords Rubik

Michel Dérobert

OUI Pour le secrétaire de l'Association des banquiers privés suisses, les accords Rubik permettront à la place financière de voir l'avenir plus sereinement.



a Suisse pourrait prendre à son compte l'image de Voltaire, qui disait: «Mon Dieu, protégez-moi de mes amis, mes ennemis je m'en charge.» En effet, les accords fiscaux durement négociés avec l'Allemagne et le Royaume-Uni pourraient ne pas survivre aux feux croisés des extrêmes lors du débat parlementaire. Et s'ils passent la rampe, l'accord allemand risque ensuite d'être attaqué par l'ASIN (Action pour une Suisse indépendante et neutre) par voie de référendum. En bout de course, notre pays pourrait ainsi devenir le théâtre d'une campagne nationaliste et antiallemande, qui crisperait encore les relations déjà tendues avec son principal partenaire économique. Tout le monde y perdrait. A commencer par des branches comme le tourisme qui n'ont vraiment pas besoin de cela.

A gauche, on vise l'échange automatique d'informations. Il s'agirait là d'imposer aux banques suisses un régime interne à l'Union européenne (UE), alors qu'elles ne bénéficient d'aucun des avantages liés à ce statut, notamment en matière d'accès au marché. Ce serait irresponsable pour l'emploi, pour les retombées fiscales et pour l'avenir même de la place financière.

Les milieux nationalistes menacent quant

à eux de s'unir à la gauche et à l'extrême gauche allemandes pour priver les clients des banques suisses d'une occasion unique de mettre en ordre leur situation fiscale. Ce double refus démontre au moins une chose: le compromis négocié est raisonnable.

Les arguments des opposants à ces accords ne résistent pas à l'analyse. On peut certes, pour tout traité, imaginer des termes plus favorables. Mais sur le fond, nos négociateurs n'ont rien cédé d'essentiel. Les clients des banques suisses peuvent se mettre en règle en préservant durablement leur sphère privée. Les accords protègent les collaborateurs des banques. Et ils améliorent, dans les limites autorisées par l'UE, l'accès au marché.

On objectera que les taux pour le règlement du passé ont été revus à la hausse. C'est vrai, mais seulement dans de rares cas, plutôt extrêmes. Le taux d'imposition des successions est jugé trop élevé. Mais les héritiers pourront aussi choisir de déclarer la succession et bénéficier ainsi, le cas échéant, d'un taux réduit. En incluant ce volet, les accords ont d'ailleurs renforcé la sécurité juridique.

Les opposants s'en prennent aux contrôles sur place que l'autorité allemande de surveillance des marchés financiers pourra effectuer auprès des banques suisses qui voudront bénéficier d'un accès facilité à ce marché. Mais ils ne disent pas que ces contrôles, dont le principe existe déjà en droit suisse, porteront sur l'organisation de la banque et non sur ses clients.

Enfin, certains agitent le spectre de l'utilisation par l'Allemagne des fameuses données bancaires volées. Mais l'accord stipule précisément que les autorités allemandes s'abstiendront à l'avenir d'acquérir des fichiers volés. Plutôt que de propager la peur, les opposants devraient voir la réalité des faits.

La Suisse a tout intérêt à ratifier ces accords. Après l'Allemagne, l'Autriche et la Grande-Bretagne, les chances sont bonnes que d'autres traités soient signés. La place financière pourra alors voir l'avenir plus sereinement.

Ce secteur vital et ses collaborateurs ne doivent pas être pris en otages par la politique politicienne.



Sur le fond, nos négociateurs n'ont rien cédé d'essentiel

